



REGLEMENT INTERIEUR

Mis à jour le 22 Août 2016

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

PERIODE D'ESSAI ET ADHESION AU CLUB

Le Club propose 2 séances d'essai gratuites pour lesquelles il peut mettre à disposition le matériel (raquette et volant). Si la personne souhaite poursuivre l'activité, le dossier d'inscription devra être remis complet aux membres dirigeants. Sinon l'accès aux terrains lui sera refusé. Le dossier d'inscription se compose de la fiche d'inscription dûment complétée, du règlement du montant de l'adhésion (par chèque ou espèces), du formulaire d'inscription FFbAD et du Certificat médical (modèle FFbAD).

Pour les mineurs, la partie « Autorisations parentales » doit impérativement être complétée et signée.

Le tarif de la licence comprend l'adhésion aux instances fédérales et une participation au fonctionnement général de l'association. Le montant des cotisations reversées par le club sont annoncés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

LES CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués lors de l'Assemblée Générale annuelle et en début de chaque saison par le biais du site Internet et de la fiche d'inscription.

VACANCES SCOLAIRES

Les entraînements et séances d'initiation ne sont pas maintenus durant les vacances scolaires. Ces créneaux deviennent du jeu libre et sont accessibles à tous (jeunes et adultes).

Les créneaux de la salle du Mouzon sont susceptibles d'être supprimés selon les besoins de la Mairie d'Auch. La liste des créneaux maintenus est diffusée, chaque mois, sur la page de garde du site du club : www.auch-badminton.fr.

EQUIPEMENT ET MATERIEL

Les créneaux du club sont répartis sur 2 gymnases de la ville d'Auch : Salle de Pardailhan et Salle du Mouzon. Chaque adhérent doit respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à sa disposition et laisser la salle dans un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents.

L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle et d'une tenue de sport adéquate. L'adhérent devra venir avec son propre matériel une fois la licence prise. Des raquettes, volants et du textile sont en vente au sein du club par le biais de notre partenaire sportif (s'adresser aux dirigeants).



REGLEMENT INTERIEUR

Mis à jour le 22 Août 2016

ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. Votre licence comprend également une assurance en cas de blessures. Dans ce cadre, vous pouvez également choisir des options complémentaires (voir Formulaire de licence FFBaD). Nous vous conseillons néanmoins de souscrire une assurance individuelle (responsabilité civile).

RESPONSABILITE

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale, les parents devront venir chercher leur enfant sur le site et si tel n'est pas le cas, le Club devra en être avisé par l'intermédiaire du coupon dûment rempli et transmis lors de l'inscription de l'enfant.

MOYENS DE COMMUNICATION

TOUTES les informations (vie du club, compétitions, créneaux supprimés ou modifiés, ...) sont à consulter sur le site : www.auch-badminton.fr.

Pour toute question, adressez-vous aux membres du bureau sur les créneaux, par mail (auchbad32@hotmail.fr) ou téléphone (06.82.19.28.06).

VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.



REGLEMENT INTERIEUR

Mis à jour le 22 Août 2016

FONCTIONNEMENT

- Règle de vie commune : le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois officiels et amicaux...) L'assemblée générale est publique et permet d'échanger sur la vie du club afin de l'améliorer suivant vos attentes. Nous vous convions à y participer.
- Entraînement : les adhérents venant sur les créneaux d'entraînement devront se présenter à l'heure de début du créneau. L'entraîneur pourra refuser tout joueur arrivant en retard. La participation aux entraînements adultes-compétiteurs doit être choisie lors de l'inscription (supplément de 20€). Tout adhérent n'ayant pas fait ce choix se verra refuser l'accès à ce créneau ou devra s'acquitter du supplément de licence de 20€. Les personnes extérieures (non licenciées au CAB) qui ont payées leur cotisation auront accès aux entraînements dans la limite des places disponibles.
- Jeu libre : le club peut accueillir en même temps sur le terrain 20 personnes maximum (5 terrains tracés). En cas de forte affluence, un roulement régulier est demandé aux joueurs et les doubles sont fortement recommandés.

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et respectueux des partenaires de jeux et des dirigeants. Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et/ou définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé au Club qui prendra les mesures nécessaires (remboursement du matériel, suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...). Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les membres du bureau sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.